Fiche de données de sécurité

Selon l'Ochim (ordonn. produits chim.) du18.05.2005, paragr.3



COMPO Jardin AG

Nom commercial :	**GESAL BOITE COMBI pour traiter fruits et légumes**	Date:	13.07.2010
Nr. Article- Produit :	**48720**	Page:	Seite 1 von 19

En cas d'urgence appeler le Centre Suisse d'information toxicologique, Freiestr. 16, 8032 Zürich; Tél. des Urgences: (jour et nuit) 145 ou +41 (0)44 251 51 51.

1. Identification de la substance ou de la préparation et de l'entreprise

a) Indications sur le produit

Nom commercial — **GESAL BOITE COMBI pour traiter fruits et légumes**

Type de produit — Insecticide + Fongicide

Variantes — 1 Flacon 250 ml insecticide + 10 sachets fongicide

Utilisation — Contre les insectes et maladies des arbres fruitiers et des légumes du jardin

b) Fournisseur — **COMPO Jardin AG**
Hegenheimermattweg 65
CH-4123 Allschwil
Tel. +41 (0) 61 486 20 00
Fax +41 (0) 61 486 20 01

Ce produit destiné à un traitement à la fois insecticide et fongicide contient 1 flacon insecticide de 250 ml et 10 sachets de 7.5g fongicide
Pour la fiche de sécurité se rapporter aux fiches de sécurité établies pour chacune formule :
- GESAL INSECTICIDE ARROSAGE ET PULVERISATION N
- GESAL FONGICIDE G

c) Appel des urgences — 145 ou +41 (0) 44 251 51 51, Centre d' Information Toxicologique ou +41 (0) 61 486 20 00, COMPO Jardin AG

2. Composition/Informations sur les composants

a) Caractérisation chimique
b) Nom chimique
c) Numéro-CAS
d) Numéro EINECS/ELINCS
e) Formule chimique
f) Composants dangereux

Désignation	%	CAS-Nr.	EINECS	Symbole	Phrases-R

3. Identification des dangers

a) Description des dangers
b) Recommendations relatives aux dangers pour les personnes et l'environnement

4. Premiers secours

a) Informations générales

b) Après inhalation
c) Après contact avec la peau
d) Après contact avec les yeux
e) Après ingestion
f) Informations pour le médecin

Centre Suisse d' Information Toxicologique, Zürich, 145 oder +41 (0) 44 251 51 51

5. Mesures de lutte contre l'incendie

a) Agents extincteurs appropriés
b) Agents extincteurs inappropriés:

c) Dangers particuliers présentés par le produit, ses produits de combustion ou de présence de gaz :

d) Equipement spécial de protection contre le feu :

e) Informations supplémentaires

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

a) Mesures de précaution à prendre concernant les personnes:

b) Mesures de protection de l'environnement :

c) Méthodes de nettoyage:

d) Informations supplémentaires:

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation
a) Indications pour une manipulation sans danger

b) Indications sur la protection contre l'incendie et les explosions:

7.2 Stockage
a) Exigences posées aux entrepôts et aux récipients:

b) Indications sur le stockage groupé:

c) Autres indications concernant les conditions de stockage:

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

a) Informations supplémentaires concernant les équipements techniques:

b) Composants avec des valeurs limites à surveiller en rapport avec le lieu de travail:

c) Equipement de protection individuelle:
Protection des voies respiratoires
Protection des mains:
Protection des yeux:
Protection corporelle:

d) Mesures de protection et d'hygiène :

9. Propriétés physico-chimiques

a) Aspect
Forme
Couleur
b) Odeur
c) PH
Changement d'état:
d) Point ou intervalle d'ébullition
e) Point d'éclair
f) Inflammabilité
g) Auto-inflammabilité
h) Danger d'explosion
i) Propriété comburantes
j) Pression de vapeur
k) Densité relative
l) Solubilité
m Coefficient de partage
n) **Autres données :** viscosité

10. Stabilité et réactivité

a) Stabilité chimique
b) Conditions à éviter
c) Matières à éviter
d) Produits de décomposition dangereux

11. Informations toxicologiques

11.1 Analyses toxicologiques
a) Toxicité aigüe
Matiére active/ produit
Orale
Dermale
b) Symptomes spécifiques dans l'essai sur l'animal : /

c) Action irritante/corrosive:
d) Sensibilisation:
e) Toxicité subaigüe à chronique:

f) **Effets cancérigènes, mutagènes et effets toxiques pour la reproduction :** /

g) **Autres informations**

11.2 Expérience de la pratique:

a) **Observations importantes pour la classification:** /
b) **Observations spéciales:** /
c) **Remarques générales:**

12. Informations écologiques

a) **Mobilité:**
b) **Informations sur l'élimination:**
c) **Potentiel de bio-accumulation**
d) **Effets écotoxiques:**
e) **Autres informations** :
-effets sur les installations des eaux usées
- besoin en oxygène chimique (BOC)
- besoin en oxygène biochimique (BOBC)
- WGK (Allemagne)

13. Informations relatives à l'élimination

a) **Produit**
Recommandation :

b) **Emballages contaminés :**
Recommandation :

14. Informations relatives au transport

a) **RID**	Classe:	UN Nr:	Nr d'identification du danger:
b) **ADR**	Classe:	UN Nr:	Nr d'identification du danger:
c) **IMDG**	Classe:	UN Nr:	
d) **IATA**	Classe:	UN Nr:	

e) **Informations spécifiques**

15. Informations réglementaires

a) Symbole(s) de danger :
Contient :

b) Phrases -R

c) Phrases -S

d) Prescriptions nationales:

16. Autres Informations

Ce document complète les notices techniques d'utilisation du produit mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'il contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Ce document ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Fait le: 15.08.07
Département responsable:
- Dpt Technique oui
- Personne M. Ackermann

1. Identification de la substance ou de la préparation et de l'entreprise

a) Indications sur le produit

Nom commercial — **GESAL INSECTICIDE, arrosage et pulvérisation N**

Type de produit — Insecticide

Variantes — Flacons 250 ml et 1000 ml
Flacon de 250 ml : **insecticide de Gesal boîte Combi pour traiter fruits et légumes (associé à 10 sachets de 7.5 g de Gesal Fongicide WG)**

Utilisation — Contre les insectes (souterrains et autres) de toutes les plantes du jardin

b) Fournisseur — **COMPO Jardin AG**
Hegenheimermattweg 65
CH-4123 Allschwil
Tel. +41 (0) 61 486 20 00
Fax +41 (0) 61 486 20 01

c) Appel des urgences — 145 ou +41 (0) 44 251 51 51, Centre d' Information Toxicologique ou +41 (0) 61 486 20 00, COMPO Jardin AG

2. Composition/Informations sur les composants

a) Caractérisation chimique — Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux

b) Nom chimique — Concentré émulsifiable

c) Numéro-CAS — Pas mentionné pour les mélanges

d) Numéro EINECS/ELINCS — Pas mentionné pour les mélanges

e) Formule chimique — Solution, concentré émulsifiable

f) Composants dangereux

Désignation	%	CAS-Nr.	EINECS	Symbole	Phrases-R
Diazinon	5.38	333-41-5	206-373-8	Xn, N	R22-50/53
Solvant Naphta	5-10	64742-94-5	265-198-5	Xn	R65

Xn: Nocif

N: Dangereux pour l'environnement.

R22: Nocif en cas d'ingestion.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

3. Identification des dangers

a) Description des dangers — Le produit peut être nocif par ingestion et par contact avec la peau et les yeux. Toxique pour les organismes aquatiques ; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

b) Recommendations relatives aux dangers pour les personnes et l'environnement

Ne pas rejeter le produit à l'égout. Après contact laver immédiatement la partie contaminée à l'eau. Ne pas utiliser pendant le vol des abeilles.

4. Premiers secours

a)	**Informations générales**	En cas de symptômes ou de doute, appeler un médecin et lui montrer l'emballage.
b)	**Après inhalation**	Amener de l'air frais
c)	**Après contact avec la peau**	Laver soigneusement à l'eau et au savon la peau souillée. Ne pas utiliser de solvants. Retirer les habits souillés.
d)	**Après contact avec les yeux**	Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment à l'eau pendant au moins 10 minutes. Demander le conseil d'un médecin.
e)	**Après ingestion**	Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Faire rincer la bouche.
f)	**Informations pour le médecin**	La matière active appartient au groupe des organo-phosphorés Antidotes : Atropine, Toxogonine

Centre Suisse d' Information Toxicologique, Zürich, 145 oder +41 (0) 44 251 51 51

5. Mesures de lutte contre l'incendie

a) **Agents extincteurs appropriés** CO2, poudre d'extinction, eau sous jet diffusé, mousse.

b) **Agents extincteurs inappropriés:** Eau sous jet bâton

c) **Dangers particuliers présentés par le produit, ses produits de combustion ou de présence de gaz :** En cas d'incendie les fumées peuvent comporter des sous-produits toxiques ou irritants, non parfaitement identifiables.

d) **Equipement spécial de protection contre le feu :** Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés.

e) **Informations supplémentaires** Refroidir les récipients proches de l'incendie et/ou les éloigner de la chaleur. Les récipients fermés pourraient sous l'effet de la chaleur exploser par augmentation de la pression. Empêcher l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, les fosses, les caves et sur les terrains d'une façon générale.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

a) **Mesures de précaution à prendre concernant les personnes:** Porter des vêtements de protection appropriés, des lunettes de protection et de masque.

b) **Mesures de protection de l'environnement :** Empêcher l'écoulement du produit dans les canalisations. En cas de fausse manœuvre avertir les autorités locales, en vue d'un contrôle des eaux usées car le produit peut avoir des effets néfastes sur les organismes aquatiques à long terme .

c) **Méthodes de nettoyage:** Absorber le liquide dispersé avec du sable, kieselguhr et autres matériaux solides absorbants. Mettre les résidus dans un récipient bien fermé et répertorié. Contacter les personnes compétentes pour enlèvement et destruction selon les règles en vigueur.

d) **Informations supplémentaires:** Veiller en cas de grosses avaries ou d'incendie de toujours porter un appareil respiratoire adapté autonome.

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation

a) Indications pour une manipulation sans danger

Veiller à faire respecter une bonne hygiène pour la manipulation du produit. Ecarter les denrées alimentaires du lieu de travail. Se laver les mains et les parties du corps exposées à la fin du travail et avant les pauses. Eviter le contact avec les yeux. Tenir hors de portée des enfants.
Lors de l'utilisation pulvériser dans la direction du vent. Ne pas respirer les brouillards. Ne pas pulvériser pendant la période du vol des abeilles.

b) Indications sur la protection contre l'incendie et les explosions:

Eloigner les sources de chaleur et d'étincelles.

7.2 Stockage

a) Exigences posées aux entrepôts et aux récipients:

Les entrepôts doivent répondre aux exigences légales locales. Entreposer au sec et au frais et dans un endroit bien aéré. Tenir les emballages fermés. Laisser le produit dans les emballages originaux. Protéger du gel et des fortes chaleurs. Eloigner les enfants.
Température de stockage : 5 - 25 °C

b) Indications sur le stockage groupé: Tenir à l'écart des denrées alimentaires, boissons, y compris ceux pour animaux, médicaments et produits cosmétiques.

c) Autres indications concernant les conditions de stockage:

Tenir un flacon pour lavage des yeux à proximité

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

a) Informations supplémentaires concernant les équipements techniques:

L'équipement de protection personnelle doit être prévu sur le lieu de travail. Ne pas laisser les récipients ouverts sur le lieu de travail. Assurer une bonne très bonne ventilation.

b) Composants avec des valeurs limites à surveiller en rapport avec le lieu de travail:

Désignation du composant:	Diazinon
Méthode:	MAK
Valeur:	0.1
Unité:	Ppm
	/

c) Equipement de protection individuelle:

Protection des voies respiratoires	Ne pas respirer les vapeurs et les brouillards de pulvérisation. En cas de dépassement de la valeur limite ci-dessus, nécessité de s'équiper avec un masque muni d'un filtre approprié. Si besoin, prendre un appareil respiratoire autonome.
Protection des mains:	Porter des gants de protection appropriés sur le lieu de travail
Protection des yeux:	Porter des lunettes de protection sur le lieu de travail
Protection corporelle:	Porter des vêtements spéciaux sur le lieu de travail.

d) Mesures de protection et d'hygiène :

Eloigner les denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Retirer les vêtements souillés. Ne pas boire, manger ou fumer pendant la manipulation. Se laver les mains et le visage après le travail et avant les pauses. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Si contact avec la peau laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Si contact avec les yeux laver abondamment à l'eau.

9. Propriétés physico-chimiques

a)	**Aspect**	
	Forme	Liquide limpide
	Couleur	Légèrement jaune
b)	**Odeur**	Caractéristique de Diazinon
c)	**PH**	6-7 à 20 °C (1% dans l'eau)
Changement d'état:		
d)	**Point ou intervalle d'ébullition**	> 150- 200 °C
e)	**Point d'éclair**	>85°C
f)	**Inflammabilité**	> 400°C
g)	**Auto-inflammabilité**	/
h)	**Danger d'explosion**	non
i)	**Propriété comburantes**	/
j)	**Pression de vapeur**	
k)	**Densité relative**	0.93 g/ml à 20°C
l)	**Solubilité**	emulsionnable
m	**Coefficient de partage**	/
n)	**Autres données :** viscosité	Légèrement visqueux

10. Stabilité et réactivité

a)	**Stabilité chimique**	Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
b)	**Conditions à éviter**	Eviter les températures extrêmes..
c)	**Matières à éviter**	Agents très oxydants, acides et bases forts
d)	**Produits de décomposition dangereux**	Pas de décomposition dans les conditions normales

11. Informations toxicologiques

11.1 Analyses toxicologiques

a)	**Toxicité aigüe**	
	Matiére active/ produit	Diazinon
	Orale	DL 50 = 1250 mg/kg rat
	Dermale	DL 50 > 2150 mg/kg rat (calculé) aigüe percutanée
		LC 50 (mg/m3)rat : > 2230 (4H)
b)	**Symptomes spécifiques dans l'essai sur l'animal :** /	
c)	**Action irritante/corrosive:**	Très légèrement irritant pour la peau (lapin)
d)	**Sensibilisation:**	négatif
e)	**Toxicité subaigüe à chronique:** un contact répété ou prolongé peut provoquer une dermatite	
f)	**Effets cancérigènes, mutagènes et effets toxiques pour la reproduction :** /	
g)	**Autres informations**	Diazinon: NOEL (1an): 0.02mg/kg de poids de corps humain

11.2 Expérience de la pratique:

a)	**Observations importantes pour la classification:**	/
b)	**Observations spéciales:**	/
c)	**Remarques générales:**	De fortes concentrations dans l'air peuvent irriter les voies respiratoires

12. Informations écologiques

a)	**Mobilité:**	Mobilité de la matière active Diazinon :faible
b)	**Informations sur l'élimination:**	Diazinon hydrolisé en présence d'acides et de fortes bases
c)	**Potentiel de bio-accumulation**	/
d)	**Effets écotoxiques:**	Toxique pour les abeilles et les organismes aquatiques.
e)	**Autres informations** :	
	-effets sur les installations des eaux usées	En cas d'utilisation accidentelle, peut entraîner une dégradation des stations d'eaux usées (toxique pour les souches bactériennes)
	- besoin en oxygène chimique (BOC)	
	- besoin en oxygène biochimique (BOBC)	
	- WGK (Allemagne)	WGK 3 (classification allemande)

13. Informations relatives à l'élimination

a) **Produit**

Recommandation : Recycler si possible ; les emballages entièrement vides et bien nettoyés peuvent être mis à la poubelle; renvoyer les restes non utilisés au fournisseur ou au fabricant. Pour de grosses quantités remettre à une installation d'incinération des déchets spéciaux en se conformant aux prescriptions officielles locales.

b) **Emballages contaminés :**

Recommandation : Si la contamination est importante, les emballages contaminés sont considérés comme des déchets spéciaux. Dans ce cas le repreneur doit être informé d'un danger possible. A ne remettre qu'à un repreneur détenteur d'une autorisation.

14. Informations relatives au transport

a)	**RID**	Classe: 6.1 III	UN Nr:3017	Nr d'identification du danger: 63
		3017, pesticide organo-phosphoré, liquide, toxique, inflammable, avec un point éclair > 23°C (5.38% Diazinon, solvant Naphta)		
b)	**ADR**	Classe: 6.1 III	UN Nr: 3017	Nr d'identification du danger: 63
		3017, pesticide organo-phosphoré, liquide, toxique, inflammable, avec un point éclair > 23°C (5.38% Diazinon, solvant Naphta)		
c)	**IMDG**	Classe: 6.1 III	UN Nr: 3017	Marine Pollutant

3017, pesticide organo-phosphoré, liquide, toxique, inflammable, avec un point éclair > 23°C (5.38% Diazinon, solvant Naphta)

d) IATA

Classe: 6.1 III UN Nr: 3017
3017, pesticide organo-phosphoré, liquide, toxique, inflammable, avec un point éclair > 23°C (5.38% Diazinon, solvant Naphta)

e) Informations spécifiques

L'envoi par poste n'est pas autorisé.
Conserver à l'écart des denrées alimentaires et boissons.

15. Informations réglementaires

a) Symbole(s) de danger :
Contient : 5.38 % Diazinon (50 g/l)



Dangereux pour l'environnement

b) Phrases -R

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

c) Phrases -S

S2 Conserver hors de la portée des enfants
S29/35 Ne pas rejeter les résidus dans les canalisations. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Respecter absolument le mode d'emploi, afin d'éviter les risques pour les humains et l'environnement. N'utiliser que dans le jardin familial. Dangereux pour les abeilles. Ne pas mettre en contact avec des plantes fleuries ou ayant du miellat (par ex. cultures, semis, adventices, cultures voisines, haies). Toxique pour les poissons.

d) Prescriptions nationales: W 6278

16. Autres Informations

Ce document complète les notices techniques d'utilisation du produit mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'il contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Ce document ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Fait le: 07.08.2007
Département responsable:
- Dpt Technique oui
- Personne M. Ackermann

1. Identification de la substance ou de la préparation et de l'entreprise

a) **Indications sur le produit**

Nom commercial	**GESAL FONGICIDE G**
Type de produit	Fongicide
Variantes	**10 sachets de 7.5 g (granulés WG) en association avec un flacon de 250 ml Gesal Insecticide arrosage et pulvérisation N pour former le produit Gesal boîte Combi pour traiter fruits et légumes**
Utilisation	Protège les arbres fruitiers et légumes du jardin contre les maladies

b) **Fournisseur**

COMPO Jardin AG
Hegenheimermattweg 65
CH-4123 Allschwil
Tel. +41 (0) 61 486 20 00
Fax +41 (0) 61 486 20 01

c) **Appel des urgences**

145 ou +41 (0) 44 251 51 51, Centre d' Information Toxicologique ou +41 (0) 61 486 20 00, COMPO Jardin AG

2. Composition/Informations sur les composants

a) **Caractérisation chimique**	Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux
b) **Nom chimique**	Granulé dispersible dans l'eau
c) **Numéro-CAS**	Pas mentionné pour les mélanges
d) **Numéro EINECS/ELINCS**	Pas mentionné pour les mélanges
e) **Formule chimique**	Granulé dispersible dans l'eau
f) **Composants dangereux**	

Désignation	%	CAS-Nr.	EINECS	Symbole	Phrases-R
Captane	46-48	133-06-02		T, N	R 23, 40, 41, 43, 50
Myclobutanil	3-4	88671-89-0		Xn, N	R22,36,51/53, 63

Xn : Nocif **N**: Dangereux pour l'environnement **T** : Toxique	**R23 :** Toxique par inhalation **R43** : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R40 : Effet cancérigène suspecté- preuves insuffisantes. R41 : Risques de lésions oculaires graves R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques R22 : Nocif en cas d'ingestion R36 : Irritant pour les yeux R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques ; peut entraîner des effets néfastes pour l'environnement aquatique.

3. Identification des dangers

a) Description des dangers

Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Le produit peut provoquer une sévère irritation de l'œil et de la peau avec possible lésion durable.
Toxique en cas d' ingestion. Nocif en cas d'inhalation.
Le contact répété ou prolongé avec la substance Myclobutanil peut provoquer des problèmes lors de la reproduction.
La silice contenue dans le produit est classée cancérigène par « International Agency for Research on Cancer »(IARC). Des contacts répétés ou prolongés avec cette matière peut provoquer une silicose ou une pneumoconiose.
Toxique pour les organismes aquatiques.

b) Recommandations relatives aux dangers pour les personnes et l'environnement

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Après contact laver immédiatement et abondamment la partie contaminée à l'eau. Ne pas absorber. Ne pas inhaler le produit. Ne pas rejeter le produit à l'égout.

4. Premiers secours

a) Informations générales	En cas de symptômes ou de doute, appeler un médecin et lui montrer l'emballage.
b) Après inhalation	Amener de l'air frais. Faire reposer la victime et la couvrir. Consulter un médecin.
c) Après contact avec la peau	Laver soigneusement à l'eau et au savon la peau souillée. Ne pas utiliser de solvants. Retirer les habits souillés.
d) Après contact avec les yeux	Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment à l'eau pendant au moins 10 minutes. Demander le conseil d'un médecin.
e) Après ingestion	Consulter immédiatement un médecin.
f) Informations pour le médecin	Voir données toxicologiques au paragraphe 11. Mesures thérapeutiques : l'aspiration du contenu de l' estomac est possible.

Centre Suisse d' Information Toxicologique, Zürich, 145 oder +41 (0) 44 251 51 51

5. Mesures de lutte contre l'incendie

a) **Agents extincteurs appropriés** CO2, poudre d'extinction, eau sous jet diffusé, mousse.

b) **Agents extincteurs inappropriés:** Eau sous jet bâton

c) **Dangers particuliers présentés par le produit, ses produits de combustion ou de présence de gaz :** En cas d'incendie il y a émission de gaz toxiques. L'eau d'extinction ne doit pas s'évacuer dans les égouts ou vers les eaux naturelles.

d) **Equipement spécial de protection contre le feu :** Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés.

e) **Informations supplémentaires** Refroidir les récipients proches de l'incendie et/ou les éloigner de la chaleur. Empêcher l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, les fosses, les caves et sur les terrains d'une façon générale.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

a) **Mesures de précaution à prendre concernant les personnes:**

Porter des vêtements de protection appropriés, des lunettes de protection et un masque complet avec filtre ABEK-P2.
Aérer le local où s'est produite la dispersion accidentelle.
Eloigner toute source de chaleur ou d'ignition.
Se laver les mains ou se doucher après manipulation du produit.

b) **Mesures de protection de l'environnement :** Empêcher l'écoulement du produit dans les canalisations. En cas de fausse manœuvre avertir les autorités locales, en vue d'un contrôle des eaux usées car le produit peut avoir des effets néfastes sur les organismes aquatiques à long terme .

c) **Méthodes de nettoyage:** Nettoyer mécaniquement et rassembler les résidus de nettoyage dans un récipient séparé et répertorié. En cas de grosse avarie interdire l'accès dans l'endroit contaminé et prendre contact avec personnes compétentes (autorités, pompiers, fournisseur).
Ne pas oublier de nettoyer à l'eau les dessous de chaussures et les outils ayant été en contact avec le produit.

d) **Informations supplémentaires:** Veiller en cas de grosses avaries ou d'incendie de toujours porter un appareil respiratoire adapté autonome.

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation

a) **Indications pour une manipulation sans danger**

Veiller à faire respecter une bonne hygiène pour la manipulation du produit. Assurer une bonne ventilation du local. Ecarter les denrées alimentaires du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et les parties du corps exposées à la fin du travail et avant de manger, boire ou fumer. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Veiller à bien fermer les récipients. Tenir hors de portée des enfants.

b) **Indications sur la protection contre l'incendie et les explosions:**
Garder les récipients bien fermés. Eloigner toute source de chaleur ou d'ignition.

7.2 Stockage

a) **Exigences posées aux entrepôts et aux récipients**:
Les entrepôts doivent répondre aux exigences légales locales. **Le matériel électrique doit être anti-déflagrant et relié à la terre**. Entreposer au sec et au frais et dans un local aéré.Tenir les emballages fermés. Laisser le produit dans les emballages originaux. Protéger des fortes chaleurs et de l'exposition directe au soleil. Tenir éloigné des enfants.
Température de stockage : 5 - 25 °C

b) **Indications sur le stockage groupé:** Tenir à l'écart des denrées alimentaires, boissons, y compris ceux pour animaux, médicaments et produits cosmétiques.

c) **Autres indications concernant les conditions de stockage:**
Classe VCI de stockage : 11

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

a) **Informations supplémentaires concernant les équipements techniques:**
L'équipement de protection personnelle doit être prévu sur le lieu de travail. Ne pas laisser les récipients ouverts sur le lieu de travail. Assurer une bonne ventilation.

b) **Composants avec des valeurs limites à surveiller en rapport avec le lieu de travail:**

Désignation du composant:	Captane		Myclobutanil	
Méthode:	TWA	STEL	TWA	STEL
Valeur:	5	15	1	3
Unité:	mg/m3			

c) **Equipement de protection individuelle:**

Protection des voies respiratoires:	Masque complet avec filtre ABEK –P2
Protection des mains:	Porter des gants de protection chimique
Protection des yeux:	Porter des lunettes de protection sur le lieu de travail
Protection corporelle:	Porter des vêtements spéciaux sur le lieu de travail.

d) **Mesures de protection et d'hygiène** :
Eloigner les denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Retirer les vêtements souillés. Ne pas boire, manger ou fumer pendant la manipulation. Se doucher après le travail ou avant les pauses. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Si contact avec la peau laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Si contact avec les yeux laver abondamment à l'eau.

9. Propriétés physico-chimiques

a) **Aspect**

Forme	Granulé solide
Couleur	gris
b) **Odeur**	Caractéristique, œuf pourri
c) **PH**	8.5- 10 (dilution à 1% dans l'eau)

Changement d'état:

d) **Point ou intervalle fusion**	env. 178 °C

e) **Point d'éclair** /
f) **Inflammabilité** /
g) **Auto-inflammabilité** /
h) **Danger d'explosion** Oui, si produit très poussiéreux
i) **Propriété comburantes** /
j) **Pression de vapeur** /
k) **Densité relative** /
l) **Solubilité** Dispersible dans l'eau
m **Coefficient de partage** /
n) **Autres données :** viscosité /

10. Stabilité et réactivité

a) **Stabilité chimique** Stable dans les conditions normales.
b) **Conditions à éviter** Eviter le contact avec les sources d'ignition (étincelles,flammes, surfaces chaudes)
c) **Matières à éviter** Agents oxydants
d) **Produits de décomposition dangereux**
Acide chlorhydrique, Thiophosgène

11. Informations toxicologiques

11.1 Analyses toxicologiques

a) **Toxicité aigüe**

Matiére active/ produit	produit
Orale	DL 50 > 500 mg/kg rat
Dermale	DL 50 > 2000 mg/kg rat

b) **Symptomes spécifiques dans l'essai sur l'animal :** /

c) **Action irritante/corrosive:** Non irritant pour la peau (lapin)
Irritant pour les yeux (lapin)

d) **Sensibilisation:** Sensibilisant sur cobaye (Maximization)

e) **Toxicité subaigüe à chronique:** /
f) **Effets cancérigènes, mutagènes et effets toxiques pour la reproduction :**
Cancérigènes :
Effets cancérigènes suspectés , mais pas de preuves suffisantes (se rapporter aux documents détaillés sur la toxicologie des 2 matiéres actives Captane et Myclobutanil).
Mutagènes : les tests disponibles effectués sur Myclobutanil sont négatifs (ex Rohm &Haas)
Reproduction :
Des tests d'embryotoxicité avec la matière Myclobutanil ont montré des résultats positifs :
- sur le rat au niveau 94 mg/kg/jour , le niveau NOEL étant 31mg/kg/jour
- sur le lapin au niveau 200 mg/kg/jour, le niveau NOEL étant 20mg/kg/jour
Lors d'un test de reproduction sur 2 générations du rat une toxicité systémique a été observée à un niveau de 200 et 1000 ppm avec le Myclobutanil.

g) **Autres informations** /

11.2 Expérience de la pratique:

a) **Observations importantes pour la classification:** /

b) Observations spéciales: /
c) Remarques générales: /

12. Informations écologiques

a)	**Mobilité:**	/
b)	**Informations sur l'élimination:**	/
c)	**Potentiel de bio-accumulation**	Pas de bioaccumulation avec les organismes aquatiques
d)	**Effets écotoxiques:**	Toxique pour les organismes aquatiques.

13. Informations relatives à l'élimination

a) Produit

Recommandation : Recycler si possible ; les emballages entièrement vides peuvent être mis à la poubelle; renvoyer les restes non utilisés au fournisseur ou au fabricant. Pour de grosses quantités remettre à une installation d'incinération des déchets spéciaux en se conformant aux prescriptions officielles locales.

b) Emballages contaminés :

Recommandation : Si la contamination est importante, les emballages contaminés sont considérés comme des déchets spéciaux. Dans ce cas le repreneur doit être informé d'un danger possible. A ne remettre qu'à un repreneur détenteur d'une autorisation.

14. Informations relatives au transport

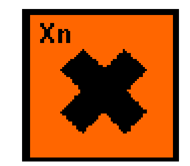
a)	**RID**	Classe: /	UN Nr:/	Nr d'identification du danger:
b)	**ADR**	Classe:/	UN Nr: /	Nr d'identification du danger:
c)	**IMDG**	Classe:	UN Nr: /	Marine Pollutant
d)	**IATA**			
e)	**Informations spécifiques**	Conserver à l'écart des denrées alimentaires et boissons.		

15. Informations réglementaires

a) **Symboles de danger :**
Contient : 47 % Captane ; 3.5 % Myclobutanil



Dangereux pour l'environnement



Nocif

b) **Phrases -R**	**R36**	Irritant pour les yeux.
	R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
	R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
	R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
c) **Phrases -S**	**S2**	Conserver hors de la portée des enfants.
	S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
	S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
	S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
	S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

d) **Prescriptions nationales:** W 6251-01

16. Autres Informations

Ce document complète les notices techniques d'utilisation du produit mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'il contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Ce document ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes

réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Fait le: 14.08.2007
Département responsable:
- Dpt Technique oui
- Personne M. Ackermann